

Décision du **16 NOV 2017**
portant modification de la décision du 27 juillet 2016 portant désignation des membres au sein du
comité technique ministériel – section « action sociale »

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

- VU le règlement intérieur du comité technique ministériel adopté au comité technique ministériel du 18 juillet 2012, et notamment l'article 23 ;
- VU les résultats aux élections professionnelles du 4 décembre 2014 ;
- VU la décision du 27 juillet 2016 portant désignation des membres au sein du comité technique ministériel – section spécialisée « action sociale » ,

Décide :

Article 1 :

L'article 2 de la décision du 27 juillet 2016 susvisée est modifié en ces termes :

Siège en qualité de représentant des personnels pour la FSU :

- Monsieur Christian TAILLANDIER, membre titulaire, en remplacement de Madame Raymonde MIROUSE, membre titulaire

Article 2

Le chef du service des ressources humaines est responsable de l'exécution de la présente décision.

Fait le, **16 NOV. 2017**

*Pour le ministre de l'agriculture et de
l'alimentation
et par délégation,*

Le chef du service des ressources humaines


Jean-Pascal FAYOLLE